Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1077-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

Convocation du 4 février 2026
Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 12 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, David ROUALEN, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET et Martial COLLET

POUVOIRS :

Christine ORAIN-GROVALET	(donne pouvoir à Viviane BOULIN)
Pierre-Jean SALAUN	(donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Emmanuel LE NOA	(donne pouvoir à Annie LABBE)
Pierre-Yves BRUNEL	(donne pouvoir à Maryse LAURENT)
Pierre MONFLIER	(donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)

ABSENT : Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène PASCO

Membres en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

INTERCOMMUNALITE

N°2026-1077 TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD) – DEMANDE DE SUBVENTION 2026 POUR L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI (EBE1)

M. BEUZIT rappelle que la demande s'inscrit dans le cadre du projet TZCLD sur le territoire de Saint-Brieuc et Ploufragan, des Villages aux Châtelets. Le territoire a été habilité en juin 2023, et l'Entreprise à But d'Emploi portée par l'association « Au Cœur de l'Emploi » a démarré ses activités le 2 octobre 2023. L'objectif sur 2026 est de poursuivre le développement avec des embauches de personnes demandeuses d'emploi de longue durée habitant sur le territoire, sur des activités non concurrentielles.

L'Entreprise à But d'Emploi a créé 23 emplois en 2025. Au 31/12/2025, il est dénombré un effectif de 44 salariés employés polyvalents, 2 encadrants de proximité, 1 responsable ressources humaines et 1 directeur, pour un total de 39 ETP (Equivalent Temps Plein). Pour 2026, il est prévu l'embauche d'un encadrant supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1077-DE

En 2026, il est souhaité développer les activités suivantes :

- optimisation des surfaces cultivées sur le terrain de maraîchage bio à la Ville-Jouha à Saint-Brieuc,
- développement de l'activité de nettoyage de véhicules,
- développement de l'activité de gestion des biodéchets à Ploufragan,
- développement de la légumerie / surgélation,
- développement de l'activité couture,
- création d'une activité de restauration solidaire.

L'EBE dispose d'un local principal avenue des Châtelets à Ploufragan et d'un local rue Coquelin à Saint-Brieuc (quartier de la Ville-Jouha). Le site potentiel pour la restauration solidaire se situe dans le quartier des Villages à Saint-Brieuc.

En cette troisième année de plein exercice, la subvention demandée servira au fonctionnement global de l'association, en complément des subventions d'Etat, du conseil départemental des Côtes d'Armor et des autres collectivités locales. En effet, les subventions d'Etat et du Département couvrent les salaires des salariés issus de la privation d'emploi, mais pas les frais de siège (salaires de direction, des encadrants, loyers, charges, taxes sur les salaires).

L'association « Au Cœur de l'Emploi » sollicite donc auprès de la commune de Ploufragan le versement de la subvention 2026 à hauteur de 15 296 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

VU la délibération du conseil municipal de Ploufragan du 12 juillet 2022 validant le projet TZCLD sur le territoire et la participation de la commune à sa mise en œuvre et notamment la création d'une EBE ;

CONSIDERANT la nécessité de versement de la subvention 2026 afin de permettre le fonctionnement de l'EBE ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- ACTE le versement d'une participation de 15 296 € sous forme de subvention à l'association « Au Cœur de l'Emploi », au titre de l'année 2026, afin de participer au fonctionnement de l'EBE1 ;

- DECIDE d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette subvention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Ploufragan, le 13 février 2026

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Marie-Hélène PASCO